

## CHARGE(E) DE COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE

### SYNTHESE DE L'OFFRE

<b>Employeur :</b>	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
<b>Grade :</b>	Rédacteur
<b>Référence :</b>	004210400273734
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	15 avril 2021
<b>Type d'emploi :</b>	Accroissement
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01 juin 2021
<b>Date limite de candidature :</b>	21 mai 2021
<b>Service d'affectation :</b>	Service fonctionnel – Communication / Vidéaste

### LIEU DE TRAVAIL

<b>Département du lieu de travail :</b>	Alpes-de-Hte-Provence
<b>Lieu de travail :</b>	04000 DIGNE LES BAINS

### DETAILS DE L'OFFRE

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	du cadre d'emploi des rédacteurs
<b>Famille de métier :</b>	Autre
<b>Métier(s) :</b>	Autre

#### **Descriptif de l'emploi :**

Sous l'autorité du Directeur de la Communication, les missions du chargé de mission communication externe et interne sont les suivantes :

- Conception et mise en œuvre de la communication numérique en proposant des actions innovantes et dynamiques.
- Conception et réalisation de support de communication à destination de la population (bulletin d'information, affiches, flyers, ...), des entreprises et de la presse (communiqués et dossiers de presse, ...) mais également, mise en œuvre d'événementiels afin de valoriser l'action intercommunale.
- Conception et/ou réalisation de produits de communication.
- Participation au développement des démarches participatives et de la démocratie de proximité.
- Communication de crise.
- Développement des relations avec la presse et les médias.
- Échanges fréquents avec la Direction de la Communication, les élus communautaires et la direction générale des services pour la communication interne et la relation aux usagers.
- Relations constantes avec l'ensemble des services, les collaborateurs des 46 communes, et notamment les services communication respectifs.
- Échanges avec les prestataires de services (graphistes, imprimeurs, etc.).
- Sur le volet Vidéo : vous réalisez des reportages, traitement et agrandissement, et exposition des épreuves. Vous gérez une photothèque. Vous réalisez des montages vidéo. Vous mettez en ligne les productions photos ou vidéos.
- Vous concevez des expositions photographiques et ou projections de films.
- Sur le volet animation numérique : vous animez, suivez et mettez à jour les réseaux sociaux, les sites internet, vous mettez en ligne les productions écrites ou vidéos en lien avec les services et animez et suivez les réseaux sociaux

#### **Profil demandé :**

De formation supérieure (bac +2 minimum), en communication ou sciences politiques, vous maîtrisez la réglementation applicable en matière de communication ;

Poste amenant des déplacements fréquents et nécessitant donc le Permis B ;

Disponibilité en soirée, week-ends pour couverture d'événements et suivi de la Présidente sur ses déplacements ;

Capacités rédactionnelles ;

Environnement institutionnel et partenaires locaux ;

Parfaite connaissance du fonctionnement, des compétences et des enjeux des collectivités territoriales ;

Droit de la communication ;

Maîtrise des outils bureautiques et des réseaux sociaux ;

Maîtrise de la technique de conduite de projets ;

Maîtrise des techniques et outils de communication (écrit, oral, mailings, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.) ;

Maîtrise des techniques de prises de vues photo et vidéo ;

Notions de graphisme.

Pratique d'une ou plusieurs langues étrangères souhaitée (anglais)

Poste ouvert par voie contractuelle : cdd d'accroissement d'un an

Rémunération statutaire

Action sociale : titre restaurant : valeur faciale 7.40 € (participation patronale 60% ) après 6 mois de présence effective

#### **Contact et informations complémentaires :**

Véronique Chaix - Ressources humaines

**Courriel :** [veronique.chaix@provençalpesagglo.fr](mailto:veronique.chaix@provençalpesagglo.fr)

**Courriel :**

**Téléphone :** 04 92 32 05 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.